RÉGION
NORMANDIE

MESDAMES, MESSIEURS LES REPRESENTANTS DU
PERSONNEL AU COMITE SOCIAL TERRITORIAL

Objet du dossier : Comité Social Territorial du 2 octobre 2023 - questions diverses

Caen, le

Mesdames, Messieurs les Représentants du Personnel,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après des éléments d'information relatifs aux points divers relevant de la compétence du Comité Social Territorial.

Bilan relatif au télétravail

Lors de la campagne de 2022-2023, 1 243 agents des sites administratifs ont pu bénéficier d'un contrat de télétravail, soit dans le cadre d'un renouvellement, soit dans le cadre de nouveaux contrats, dont 1 077 demandes concernaient des jours fixes et 166 demandes concernaient des jours flottants.

Vous trouverez en annexe du présent courrier, le détail du bilan de l'année.

Comme échangé lors de la réunion préparatoire quant aux données présentes dans le rapport social unique de 2022 et le présent bilan, je tenais à rappeler que les documents ne prennent pas en compte la même base de référence. Si le RSU présente les données sociales de la Collectivité au 31 décembre de l'année, la campagne de télétravail est quant à elle à cheval sur deux années civiles. Aussi, les deux documents ne comptabilisent pas les mêmes périodes. Pour l'année 2022, 5 agents ont donc reçu un avis défavorable à leur demande de télétravail (3 agents à 80% dont les directions ont refusé les demandes et 2 agents pour refus temporaire). Ces 5 refus seront bien mentionnés dans le RSU de 2022.

S'agissant des demandes en attente de traitement, aucune demande « à soumettre » n'a été comptabilisée cette année. La mention a donc été retirée du bilan. Les 21 demandes « soumises » ou « traitées par le responsable N+1 » correspondent à des demandes en doublon, non annulées par les agents, des demandes réalisées par des agents qui ont depuis quitté la collectivité ou qui sont absents pour maladie. En effet, le pôle Gestion du Temps a contacté systématiquement les agents et/ou responsables dès lors que les demandes étaient en attente afin de les relancer et permettre à ces dernières d'être traitées.

Enfin, je vous confirme qu'aucun refus de demande de télétravail pour raison médicale n'est recensé pour cette année. Les services des ressources humaines restent très attentifs aux demandes de télétravail des agents pour ces motifs et les accompagnent pour l'aménagement de leurs conditions de travail.

PROJET

Dotations cibles dans les établissements

Vous trouverez en annexe un état actualisé en juin dernier des dotations cibles dans les EPLE.

Pour rappel, la démarche d'accompagnement à l'évolution des métiers et des organisations a été lancée dès 2019 et ne prend pas en compte les lingeries mutualisées dans les effectifs identifiés. L'objectif était d'accompagner chaque établissement dans la construction de son projet organisationnel autour d'une réflexion commune. Pour cela, plusieurs outils ont été mis à disposition des équipes tels que les données brutes par service au regard des indicateurs définis. Cette répartition des équivalents temps plein a ensuite fait l'objet d'échanges entre l'ensemble des acteurs. A l'issue de cette démarche, un courrier définissant les dotations cibles par service a été envoyé aux établissements et rappelle notamment les éléments du dialogue de gestion et le calendrier de mise en œuvre de celui-ci.

Comme indiqué dans le tableau annexé, certaines dotations cibles ne sont pas encore finalisées (par exemple au lycées Jooris suite aux travaux réalisés) ou pourront évoluer en fonction du contexte du lycée comme une hausse ou une baisse des effectifs élèves, du nombre de repas servis, etc.

Difficultés de connexions au matériel informatique et point sur la réouverture des applications suite à la cyberattaque

Dans le cadre de nos différentes rencontres, vous nous avez fait remonter vos difficultés en tant que représentants du personnel, ainsi que celles des agents des lycées à accéder aux outils numériques de la collectivité.

Je vous confirme que la Direction Ressources Transformations Numériques a bien pris en compte ces alertes et travaille pour y apporter des solutions. Plusieurs réponses peuvent ainsi vous être apportées.

- S'agissant de la dotation des représentants du personnel d'ordinateurs portables

Conformément à la charte relative au dialogue social et à l'exercice du droit syndical, il a été convenu de doter les représentants du personnel des instances d'ordinateurs portables pour ceux qui ne bénéficient pas déjà d'une dotation en matériel informatique, sous réserve de la restitution des tablettes prêtées par la Collectivité aux titulaires dans le cadre de la mise en œuvre de la charte du dialogue social de 2019. Je vous confirme que le matériel a bien été commandé et disponible auprès des services informatiques dès à présent. Les représentants concernés par cette dotation sont invités à prendre rendez-vous via le site Booking ou auprès de Madame Valérie VERDURE au 02.35.52.57.26.

- S'agissant de la réouverture des applications et de l'intranet de la Région

Je vous confirme que Vikings est à nouveau accessible pour les agents des sites administratifs. Le processus d'authentification est cours de simplification depuis les tablettes par les équipes informatiques pour les agents des lycées. Il devrait donc réouvrir prochainement pour les lycées.

PROJET

La réouverture des autres applications métiers a nécessité de faire le lien avec les éventuels prestataires, le Rectorat ou les lycées, entrainant ainsi un délai de réouverture plus ou moins long mais nécessaire pour la prise en compte des paramétrages de sécurité des systèmes. Les échanges sont également en cours entre les services informatiques et les ressources humaines quant à la sécurisation du site relatif aux évaluations professionnelles.

- S'agissant des difficultés de connexion du matériel informatique dans les locaux syndicaux et dans les lycées

Vous nous avez fait remonter lors de nos diverses rencontres vos difficultés d'accès et de connexion dans les locaux syndicaux des sites administratifs, notamment pour vos ordinateurs et l'accès aux imprimantes.

Je vous confirme que les accès informatiques et wifi des locaux ont été vérifiés par les services informatiques en mai et juin dernier. Les difficultés rencontrées relèvent de problématiques de login et de mot de passe qui nécessitent une action par un technicien depuis un site pour changer les paramètres. Aussi, je vous invite à signaler ces problématiques au support informatique au 09.70.80.97.77 ou par mail à assistance.si@normandie.fr.

La DRTN a communiqué entre mai et juin dernier aux responsables d'équipes techniques une procédure leur permettant de reconnecter leur compte informatique. Seul 1/3 des responsables d'équipes sont reconnectés. Afin de réaliser un état précis des connexions, la DRTN contactera les 300 RET ainsi que les équipes mobiles afin de faire le point avec eux sur leurs éventuelles difficultés d'accès informatiques.

Je vous confirme par ailleurs qu'un quatrième passage est prévu courant octobre et novembre dans les établissements par les équipes informatiques et la Direction Vies et Accompagnement afin de faire le point avec les agents sur les accès informatiques, notamment dans le cadre du projet d'inclusion numérique et l'objectif de redéploiement et de réappropriation des tablettes.

J'attire votre attention sur le fait que les équipes informatiques sont fortement mobilisées, notamment à la rentrée, entrainant par là des délais de réponses parfois longs. Néanmoins, leur mobilisation a permis à plus de la moitié des agents des lycées de voir leur compte professionnel réactivé.

- S'agissant de la double authentification

Suite votre interrogation lors de la préparation de l'ordre du jour, je vous confirme que la double authentification continuera d'être obligatoire, dans un souci de renforcement de la sécurité des systèmes d'informations.

Par ailleurs, des sessions de formations sur la cybersécurité sont proposées en novembre et décembre (6 sessions) aux agents des sites administratifs. Une sensibilisation sera proposée en 2024 aux agents des lycées, et s'intègrera dans le cadre du projet d'inclusion numérique.

PROJET

Point sur le remboursement des frais de restauration pour les équipes mobiles

Suite à votre alerte quant à l'octroi de titres restaurant au sein d'une équipe mobile, je tenais à rappeler les modalités d'attribution de ces derniers et les remboursements de frais de repas pour les agents des équipes mobiles.

Pour rappel, les agents des équipes mobiles bénéficient lorsqu'ils interviennent dans des établissements scolaires, des tarifs agents pour la restauration collective. Dès lors que les établissements sont fermés, et donc ne proposent plus de restauration collective, ils peuvent bénéficier s'ils le souhaitent de titres restaurant.

L'indemnité forfaitaire pour les frais de repas est également perçue par les agents dès lors qu'ils interviennent en dehors de leur résidence administrative et de ses communes limitrophes. L'indemnité perçue alors correspondra à la valeur réelle dépensée plafonnée jusque-là à 17,50€ par repas (revalorisé à 20€ par repas depuis le 21 septembre 2023 suite à la parution d'un arrêté du 20 septembre 2023 modifiant les indemnités de mission) et la part du titre restaurant éventuel sera déduite.

Ainsi, charque responsable des équipes mobiles transmet au pôle Gestion du Temps un état des frais de ses équipes afin que ce dernier puisse procéder à la vérification et au paiement des frais occasionnés à l'occasion de ces déplacements.

Difficultés de recrutements de contractuels dans les établissements

S'agissant des difficultés de recrutement au sein des établissements, je ne peux que partager ces constats dans ce contexte de tension du marché du travail dans certains secteurs d'activité. Néanmoins, je vous confirme que les services des ressources humaines et plus particulièrement le service recrutement mettent en place des actions en faveur de l'attractivité des métiers de la Collectivité, notamment :

- Des vidéos métiers diffusées via les réseaux sociaux et qui permettent de mieux faire connaître les métiers de nos agents régionaux,
- Les agents du service recrutement sont également très présents sur le territoire normand et proposent des publi-hebdo,
- Un travail est également en cours, en lien avec la direction de la communication, sur la marque employeur.

Enfin, s'agissant des modalités de recrutement des contractuels sur postes non permanents, la Collectivité a fait le choix dans le cadre de ses lignes directrices de gestion, de limiter à 3 ans la durée des contrats des agents contractuels au sein de la Région afin de ne plus générer un nombre important de contractuels cumulant plusieurs années de contrat (pour certains de plus de 10 ans).
En contrepartie, la condition d'ancienneté pour postuler sur des postes permanents a été supprimée. En cas de candidatures multiples sur un poste, la pré-sélection s'effectuera sur les compétences et en tenant compte de l'ancienneté des contractuels postulant. En cas de compétences égales, le titulaire ou stagiaire sera privilégié.

Comme précisé lors de nos échanges, notamment lors du CST du 5 juin dernier, les contractuels qui étaient présents depuis le 1er septembre 2021 sur des postes non

PROJET

permanents, ne pourront voir leur éventuel contrat se poursuivre au-delà du 31 août 2024. Ces situations sont bien prises en compte par le service recrutement qui travaille à l'élaboration d'un plan d'actions qui permettra d'accompagner ces agents dans leur évolution professionnelle à l'issue de cette période, et d'anticiper ces départs et remplacements à prévoir.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les représentants du Personnel, à l'assurance de ma considération distinguée.

POUR LE PRESIDENT ET PAR DELEGATION,
LA VICE-PRESIDENTE

Catherine GOURNEY-LECONTE

PROJET